

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 28 (1998)
Heft: 4

Artikel: Ces étonnants chiens-guides pour aveugles
Autor: J.-R. P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces étonnants chiens-guides pour aveugles



Photo: Fondation d'Allschwil

Chaque année, près de 40 chiens-guides des Centres pour chiens-guides d'Allschwil et de Brenles sont confiés à des handicapés de la vue, après avoir été formés. Allschwil emploie une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs. A Brenles, au-dessus de Lucens, Jean-Bernard Droxler et deux moniteurs forment chaque année cinq à six labradors destinés aux aveugles romands.

Il faut compter huit mois pour former un chien-guide

Aussi bien à Allschwil qu'à Brenles, les centres de formation possèdent leur propre élevage. Il s'agit de labradors retrievers. «Le labrador est un chien sain, robuste et qui aime travailler», explique-t-on à Allschwil. «Son extraordinaire capacité d'adaptation lui permet de venir à bout des situations les plus diverses et les plus délicates. Sa sociabilité marquée fait de lui le partenaire idéal.»

A l'âge de douze semaines, les chiots sont pris en charge par des familles de parrainage. A 18 mois, ils reviennent au centre, où ils subissent une série de tests pour déterminer s'ils ont les capacités nécessaires. Ensuite seulement, si la sélection s'avère positive, les chiens suivent leur formation. «Ils apprennent à guider en ligne droite, à tour-

ner, à éviter les différents obstacles, à rechercher les passages pour piétons, les escaliers, les portes d'entrée et les moyens de transport.» A l'issue de cette formation, qui dure huit mois, les chiens-guides passent un examen en présence d'un expert de l'assurance-invalidité.

Des chiens précieux

Naturellement, l'entretien et la formation de ces chiens étonnants coûte très cher. Il faut compter environ 35 000 francs par chien et l'AI verse 55% de cette somme. Le solde est pris en charge par la Fondation. «La détention d'un chien-guide d'aveugle n'entraîne aucuns frais pour les handicapés de la vue eux-mêmes.» Les deux Fondations dé-

pendent entièrement du soutien des donateurs.

«Il faut essayer de choisir pour chaque handicapé de la vue le chien qui lui convient le mieux.» Une fois le choix effectué, un moniteur passe deux semaines chez le non-voyant, afin d'affiner le travail du chien-guide avec son nouveau maître. L'apprentissage ne fait que débuter. Il faudra encore compter six mois pour que le «couple» constitué du chien et de l'aveugle fonctionne vraiment. Au bout de cette période probatoire, l'expert de l'AI fait subir un nouveau test.

Naturellement, tant à Allschwil qu'à Brenles, le centre s'occupe du chien-guide et de son maître non-voyant jusqu'à la fin de la vie du chien. Lorsqu'ils tombent malades, les chiens reviennent au centre pour y être soignés. Lors que le maître est malade ou doit s'en séparer provisoirement pour diverses raisons, son chien revient au centre.

«Les centres organisent régulièrement des cours de perfectionnement, des rencontres de détenteurs de chiens-guides et des semaines de randonnée.» A Brenles, par exemple, une journée portes ouvertes est également mise sur pied tous les deux mois environ. La prochaine aura lieu le samedi 18 avril de 13 à 17 heures.

Il n'y a pas d'âge limite pour acquérir un chien-guide. Simplement, l'AI ne verse pas sa part lorsque le bénéficiaire est retraité AVS. «Mais pour autant que la personne soit mobile, la Fondation prend en charge la totalité des frais», conclut Jean-Bernard Droxler.

J.-R. P.

Renseignements :
Ecole pour chiens-guides,
1683 Brenles.
Tél. 021/905 60 71.
Pour vos dons: CCP 20-8552-1.